

**Procédures sanitaires à observer pour le
SACREMENT DES MALADES
(à partir du 2 juin 2020)**

PRECAUTIONS GENERALES

- Le port du masque est nécessaire pour le célébrant et les accompagnants de la personne malade
- On veillera à maintenir les règles de distanciation physique entre les participants. En principe, on prévoit 4 m² par personne dans la pièce.
- On veillera à ce que la célébration soit brève, mais non bâclée.

PRECAUTIONS CONCERNANT LES OBJETS

- On prévoit une solution hydro-alcoolique que le prêtre utilisera en entrant
- Sur la table, on aura placé une belle croix (icône, cierge allumé...) et on déposera l'huile des malades et, le cas échéant, la custode contenant l'hostie consacrée.

PRECAUTIONS CONCERNANT LA CELEBRATION

- Le prêtre ne touchera pas la personne malade
- Si la personne malade souhaite se confesser, on célébrera le sacrement du pardon.
- Pour la liturgie de la Parole, le lecteur lira le texte biblique dans son propre livret .
- L'imposition des mains sur le malade se fera sans toucher le malade.
- Avant l'onction d'huile le prêtre se lavera les mains avec un gel hydro-alcoolique
- L'onction d'huile des malades se fera avec un stylet (bâton à bout arrondi) ou avec du coton imbibé d'huile des malades. Le coton qui a touché la personne malade sera brûlé par le prêtre lorsqu'il sera de retour chez lui.
- Si le prêtre donne la communion à la personne malade, il se lave les mains avec un gel hydro-alcoolique juste avant et juste après avoir donné la communion. Ceci est encore plus important lorsque la personne ne peut communier que dans la bouche.

PRECAUTIONS APRES LA CELEBRATION

- Avant de partir, le prêtre ou une autre personne désinfectera les chaises sur lesquelles les participants se sont assis, ainsi que les poignées de portes.
- Dans la mesure où l'état de la personne malade le permet, on aérera la pièce où la célébration a eu lieu.